

dans la Nouvelle-Angleterre en 1831 n'était que de 823,726, alors qu'en 1880 il s'élevait à 8,632,089.

La valeur de la production en cotonnades était, pour la Nouvelle-Angleterre, de 125,952,063 dollars, dont 59,493,151, soit environ la moitié, au compte de Massachusetts seulement : en 1880, cette valeur s'élevait à 113,363,030 dollars dont le Massachusetts pour 72,289,519 dollars, soit plus de la moitié de la production totale.

Quant à l'Angleterre, d'après notre confrère le *Manchester Guardian*, durant les douze dernières années, le nombre de broches s'est élevé de 4,783,807 dans les manufactures pratiquant purement le filage, il est en décroissance de 2,179,128 dans les filatures mixtes où existe le tissage. Il faut, en outre, remarquer que dans le premier cas, l'augmentation a été longue et régulière, tandis que dans le second la décroissance a été rapide et constante depuis les sept dernières années. De plus, elle constate qu'en Ecosse et en Irlande cette industrie est des plus malades.

En ce qui concerne les laines filées, les rapports officiels constatent que les filatures de ce genre emploient moins de broches et moins de métiers qu'il y a douze années.

Depuis 1875, l'industrie des laines filées a été uniformément languissante par suite de la grande concurrence des fils importés du continent.

Pour l'industrie lainière, on doit constater qu'elle se présente comme vouée à une décadence naturelle et inévitable en Angleterre.

A noter aussi l'état précaire dans lequel se trouve l'industrie des jutes par suite de causes diverses parmi lesquelles nous relevons : l'augmentation des filatures de jute en Allemagne, Autriche, Espagne, Italie et Russie, ainsi que les droits de douanes élevés des autres pays.

Quant à la soie, si le nombre des broches n'a pas diminué, il ne s'est guère élevé. La mode a délaissé l'article et encore et toujours, la concurrence étrangère, aidée par les tarifs protecteurs, a nui à la fabrication anglaise.

### PETITES NOUVELLES

Le catalogue du Salon compte 5,417 numéros, représentant un nombre égal d'ouvrages exposés et se décomposant comme suit : Peinture, 2,468 ouvrages — Dessins, pastels, etc., 926. — Sculpture, 1,325. — Architecture, 174. — Gravure, 502. Il y a, en outre, 10 modèles de monuments publics.

D'après les documents de la statistique officielle hebdomadaire, la population de Berlin, à la date du 4 avril, s'élevait au chiffre de 1,212,591 personnes, soit 1,317 de moins que le 28 mars.

On mande de Belgique que samedi soir le ministre plénipotentiaire de Chine, Liu-Jui-Pen, accompagné de ses secrétaires et du personnel de la nouvelle légation se composant de 25 personnes parmi lesquelles plusieurs dames, est arrivé par le train de marée et parti immédiatement par le bateau de Folkestone.

Les délégués radicaux de Seine-et-Oise viennent de voter l'ordre du jour suivant, au sujet des récentes aventures de M. Vergoin :

« Les délégués des comités radicaux du département de Seine-et-Oise, réunis au Grand-Orient le 20 avril, refusant de s'occuper des questions en dehors de la politique qui sont exploitées par des personnalités intéressées, et s'attachant aux votes et aux actes politiques des députés, lesquels, jusqu'à présent, ont été conformes à leur programme, passent à l'ordre du jour. »

### NOUVELLES MILITAIRES

Appel des réservistes des classes 1877 et 1879. — L'1<sup>er</sup> sergent appointé, en une seule série, et par voie d'adjectif, du mercredi 25 août au mardi 21 septembre inclusivement : Les réservistes des régiments d'infanterie de ligne. Les réservistes des régiments de zouaves et de tirailleurs. Les réservistes des bataillons de chasseurs à pied. Les réservistes du régiment de sapeurs-pompiers. Les réservistes des régiments du génie (sauteurs-conducteurs exceptés). Les réservistes des bataillons d'artillerie de forges.

Les réservistes des compagnies d'ouvriers militaires de chemin de fer du génie employés sur les réseaux des voies ferrées seront également appelés du 25 août au 21 septembre mais par ordres individuels. Ils n'en devront pas moins être mentionnés sur les affiches.

Les sous-officiers réservistes d'infanterie chef de service des rappropriements de munitions seront convoqués à la date du 25 août par ordre individuel, dans l'un des deux régiments d'artillerie de la région désigné par le commandant du corps d'armée, pour y recevoir une instruction plus appropriée à leur affectation de guerre.

Ceux d'entre eux qui appartiennent à des corps stationnés en Algérie ou en Tunisie seront dirigés sur l'un des deux régiments d'artillerie de la région où ils sont domiciliés, et seront convoqués par ordre individuel après les manœuvres et par voie d'affiches, du vendredi 18 au jeudi 28 octobre, les réservistes de la cavalerie ; 3<sup>o</sup> seront appelés en deux séries, ainsi qu'il suit, par voie d'affiche, les réservistes des régiments d'artillerie, des régiments d'artillerie-pompiers, et les réservistes appartenant aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie.

Le 1<sup>er</sup> série, du lundi 27 septembre au dimanche 21 octobre inclus les réservistes de la classe 1877, 2<sup>e</sup> série, du samedi 30 octobre au mercredi 1<sup>er</sup> novembre inclus, les réservistes de la classe 1879. Les appels seront effectués pendant une période de 10 jours seulement, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclus, les réservistes de la gendarmerie.

II. Appel de la cavalerie territoriale. — Les hommes des classes 1874 et 1875, appartenant aux escadrons de numéros pairs de la cavalerie de l'armée territoriale, seront convoqués en une seule série, et par ordres individuels, du lundi 8 novembre au samedi 20 inclus. En ce qui concerne l'appel des cadres de

la cavalerie territoriale, il y aura lieu de se conformer aux prescriptions générales de la circulaire du 3 février 1880, en tant qu'elles sont applicables aux cadres de cette arme.

**SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.** — Paris 30 avril. Le changement est complet dans la situation atmosphérique. Le nord de l'Europe est sous le coup d'un vent d'ouest qui amène un minimum existant en Angleterre 753 mm. Des vents froids soufflent fort d'entre N. et E. et sont accompagnés de pluie. Une averse de pluie est venue à Paris le 29. Les vents du N. et du N.E. sont supérieurs à 755 mm contre les lies Britanniques et s'échangent jusque sur la Belgique.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

#### Demain, premier dimanche de la Foire, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Nous donnons plus loin le compte-rendu de la séance tenue hier par le conseil d'arrondissement.

Après la lecture du rapport de M. le préfet sur la proposition du conseil municipal de Lille, tendant à la division en trois cantons de celui de Lille Nord-Est, M. Faidherbe a demandé la parole :

« Je ne suis pas opposé en principe à la division demandée, a dit l'honorable conseiller de Roubaix, je la trouve rationnelle ; mais, dans les conditions où elle se présente, elle va donner à la ville de Lille une influence prépondérante au conseil d'arrondissement, et un air au conseil général. »

Lille compte 5 cantons pour 213,000 habitants ; Roubaix n'en a que deux pour 118,000 ; Tourcoing 2 pour 98,000 et Armentières un seul pour 43,000. Or, j'estime qu'il est équitable de procéder à un travail d'ensemble et je regrette de ne pouvoir accéder au vœu proposé dans les conditions où il se présente. »

Après une discussion longue et animée, M. le préfet et M. le conseiller de Lille ayant déclaré que, le jour où Roubaix demanderait le sectionnement de ses cantons, ils l'approuveraient, M. Faidherbe a déclaré que, devant cette promesse, il voterait le projet présenté par le conseil municipal de Lille.

Le marché aux fleurs. — Voici le mois de mai qui nous est revenu :

Bonjour, mon joli mois de mai,  
Du printemps joyeux avant-garde ;  
Doux mois, qui vient tout parfumé  
Avec des roses pour cocarde.  
De l'hiver tu sonnes le glas  
Et ta robe d'azur est prête,  
Et les panaches des lilas  
S'inclinent par toi fait fête.

Nid nid grouille dans le buisson :  
La couvée est d'hier éclosée ;  
L'oiseau bégaie une chanson ;  
Aux boutons de l'épine rose  
Les bourgeons éclatent soudain ;  
Les lis entrouvrent leurs corolles.

Et nous avons un marché aux fleurs.

La passion toujours croissante en France de l'horticulture a fortement contribué à l'institution de sociétés dont le but est d'enrichir les jardins et de perfectionner l'art de les cultiver. C'est ce qui a déterminé, à Roubaix comme ailleurs, la création du Cercle horticole, fondé en 1879 et qui est en pleine voie de prospérité sous la présidence dévouée de M. Demay. Le Cercle horticole a voulu doter, à l'instar de Lille, notre cité d'un grand marché aux fleurs, où seraient exposés les plus beaux produits des horticulteurs de la ville et des environs et où se ferait un mouvement de commerce important.

Cette idée a été mise en exécution cette année pour la première fois, et elle paraît devoir être couronnée d'un plein succès, à en juger par le superbe spectacle qu'offre depuis samedi matin la partie de la rue de la Gare comprise entre Grand-Place et la rue de l'Hospice.

Tout le large trottoir de gauche est transformé en un long parterre, en un jardin pourvu des plus remarquables spécimens de la flore horticole. On remarque surtout une splendide collection de palmiers et de lauriers appartenant à M. Hippolyte Willen ; elle orne d'une façon charmante le coin des rues de la Gare et de Saint-Georges. Plus loin des lauriers majestueux attirent les regards ; de aloés gigantesques se marient à des ficus au feuillage vert sombre ; des agaves aux nuances originales se mêlent à des tulipes à rendre jaloux les élevés néerlandais. Tout cela forme un assemblage des plus gracieux, aux mille couleurs, aux nuances pittoresques, au feuillage parfois bizarre.

A onze heures du matin, le Jury a visité en détail les différents exposants ; il se composait de MM. Jean-Baptiste Rousseau, horticulteur à Roubaix, président ; Victor Bérat, jardinier, chef de la ville de Roubaix, secrétaire ; C. Legrand, horticulteur à Roubaix ; Ferdinand Brogez, jardinier de la ville de Tourcoing ; Maximilien Delorme, jardinier à Roubaix.

Voici la liste des récompenses qui ont été décernées :

**PREMIÈRE SECTION. — PLANTES DE SERRE**  
1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil. — M. Hippolyte Willen, horticulteur à Tourcoing, boulevard Gambetta.

2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent grand module, ex aequo. — MM. Jean-Baptiste Willen, horticulteur aux Trois-Fontaines, et Jules Willen, horticulteur à Roubaix, rue de Tourcoing.

3<sup>e</sup> prix, médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe. — M. Jean-Louis Pénel, jardinier, rue de l'Épée.

4<sup>e</sup> prix, médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe. — M. P. Panchard, horticulteur à Roubaix, rue de l'Épée.

5<sup>e</sup> prix, médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe. — M. Antoine Jacob, horticulteur à Croix.

Mention honorable : Mme Vve Delberghe, à Roubaix (rue de La Rochefoucauld).

**DEUXIÈME SECTION. — PLANTES VIVACES ET ARBUSTES DE PLAINA TERRE**  
1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe : Mme Vve Delberghe.

2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe : M. Lepers, horticulteur à Wasquehal.

3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze : M. Dubar, horticulteur à Tourcoing.

Mention honorable : M. Louis Pollet, de Wasquehal.

**HOIS CONCUS (LAURIERS)**  
Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe : M. Louis Desmet, usier, rue de Watfroid.

Médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe : M. Hennesse, de Roubaix.

Le marché aux fleurs durera quatre jours : la clôture est fixée au mardi 4 mai. Parmi les membres du Cercle horticole qui se sont le plus employés à l'organisation de cette exposition véritablement printanière, nous devons citer M. Fauvencq, conseiller municipal, et M. Louis Bossut-Vandewalle, secrétaire du Cercle. Les résultats obtenus cette année engagent à recommencer l'an prochain, et seront certainement à l'honneur dans la caisse de la société les subventions et les cotisations dont elle a besoin. G. C.

Les journaux radicaux reçoivent de M. Henri Carotte une lettre dont ils reproduisent cet extrait :

« Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, la réponse suivante à la lettre de M. Thibergien, qui déclare que j'ai abusé de son nom, au sujet de l'ascension qui devait avoir lieu au bénéfice des ouvriers mineurs de Wasquehal. »

« Je n'ai pas abusé du nom de M. Thibergien ; il m'est venu chez moi, accompagné de son oncle, M. Boitel ; le prix convenu de l'ascension était de 150 fr. ; 2<sup>e</sup> Les affiches ont été apposées plusieurs jours avant l'ascension, il paraissait désirable que j'aie préparé lui-même son ballon, et le jour de l'ascension il m'a amené rue de Roubaix ; enfin le ballon est resté sur la rue jusqu'à cinq heures. Vous savez la tournure que j'ai prise la chose, le déploiement de police, etc. M. Thibergien désireant sans doute plaire tout le monde, proteste aujourd'hui, mais c'est un peu tard. Recevez, etc. »

**Règlement de la Foire.** — Voici l'arrêté que M. le Maire de Roubaix vient de prendre en vue de l'ouverture de la Foire d'été, célébrée par le Maire de la ville de Roubaix, considérant que la prochaine ouverture de la Foire de cette ville nécessite des mesures de précaution afin d'éviter les accidents.

Art. 1<sup>er</sup>. — La circulation des voitures n'est autorisée qu'au pas dans les rues avoisinant le Champ de Foire, les dimanches, lundis et mardis pendant la durée de la Foire. La même injonction est faite aux personnes à cheval.

Art. 2. — Les Châssis de Foire établis, partie sur la Grande-Place, partie sur le Boulevard Gambetta et partie sur la Place de la Liberté.

Art. 3. — Les voitures vivantes ou chargées et les voitures dites Caravanes ne pourront être déposées que dans les allées de la Foire, à l'exception de celles qui, en aucun cas, ne pourront stationner dans les allées du boulevard.

Art. 4. — Avant l'ouverture des cirques, des loges et baraques, les entrepreneurs ou directeurs de spectacles devront faire des démarches auprès de M. le Maire de la ville de Roubaix, constatant que les constructions présentent toutes les garanties de solidité et de sécurité que la prudence exige.

Art. 5. — Aucun marchand ou teneur de jeu, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir obtenu l'autorisation du bureau central de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle.

Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de salimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du Champ de Foire et autour des baraques ; défense est également faite à tous marchands, agents ou baraquiers, sur la Foire, de faire du feu dans les loges ou baraques et d'y coucher pendant la nuit, etc.

Les marchands-forains et les directeurs de spectacle, eux, etc., devront prendre toutes les précautions pour prévenir les incendies, ils ne pourront se servir que d'ampoules à gaz pour l'éclairage de leur spectacle.

Art. 6. — Il est interdit à tous les marchands d'avoir des plats-ban faisant saillie de plus de 10 centimètres dans les allées de la Foire, ceux dont les bords dépasseraient cette dimension seront tenus de les retirer ou de quitter le Champ de Foire immédiatement.

Ils devront s'abstenir de faire des appels trop bruyants pour attirer les acheteurs et de se servir d'un instrument quelconque pour le même motif.

Art. 7. — Il est interdit à tous les marchands, baraquiers de spectacles et autres personnes établies sur le Champ de Foire, de jeter ou de déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autre part de l'exposition.

Le leur est aussi défendu de déposer sur le Champ de Foire ou dans les allées de la Foire, des objets employés à l'emballage des marchandises ; de même que tous les instruments dont pourraient se servir les malfaiteurs. Il est interdit à toute personne d'enlever ou de déposer des ordures contre les baraques et les maisons des parties de la Foire.

Art. 8. — Les Jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. — Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de salimbanques, salles de spectacles et de jeux de cirques, etc., ne pourront avoir lieu après 9 heures du soir, à peine de 5 francs d'amende.

Encore un effort, il atteint la faite et tombe comme une masse de l'autre côté. Les chiens veulent le suivre, mais leurs bonds se brisent contre le mur trop haut.

Le feu cependant avait rapidement embrasé les greniers ; l'écume fumée commençait à se répandre au dehors.

Dans le moulin, personne ne bougeait. Quelques ténus tout s'effondraient, les flammes se firent jour, et les femmes se réfugièrent dans la grande salle du rez-de-chaussée, où, provisoirement, elle ne courait aucun danger ; les hommes se hâtèrent de faire sortir des scories, qui touchaient la grange, les chevaux et les bestiaux ; besogne difficile, car ces pauvres animaux, effrayés, ne se laissaient pas conduire docilement. Néanmoins, le grand portail avait été ouvert et deux bétaons, on réussit à les enlever au dehors, dans un champ où ils furent laissés en liberté.

On s'aperçut que deux échelles de chaque côté de la grange et de la, Jacques et un domestique, jetaient des seaux d'eau que les autres leur apportaient. Mais ce travail pénible ne donna aucun résultat. Le feu, hâtant, avait mis la moitié du village en émoi, frappant aux portes de ses voisins de manière que de proche en proche, l'alarme avait été donnée partout.

La compagnie des pompiers, dissoute officiellement, se trouva reconstituée en un clin d'œil, armé et bagages, sous la direction de son capitaine.

Et un domestique du moulin, envoyé pour quérir du secours, rencontra, avant d'avoir fait trois cents mètres, la pompe qui venait vers les pompiers au pas de course.

Et, derrière, plus de cent personnes accouraient à la fois pour faire la chaîne.

ments que ceux à cordes ou à vent. Les parades ne pourront durer plus de dix minutes et elles auront lieu alternativement entre les donneurs de spectacles, elles devront cesser dès que la représentation commencera. Les manèges de chevaux de bois ne pourront employer pour musique que l'orgue de barbarie.

Art. 10. — Tous les jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains, devront être fermés au plus tard une demi-heure avant la fermeture des lieux publics.

Art. 11. — Les personnes qui désiraient avoir un emplacement sur le champ de foire de la ville de Roubaix, sont invités à en faire la demande chaque année du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février.

Art. 12. — Tout personnel qui, après le jour et l'heure désignés par l'administration pour la clôture de la foire, continuera d'occuper l'emplacement qui lui a été loué, de vendre, faire jouer, monter des spectacles, sera déclaré au Tribunal de police pour contrevention au présent arrêté.

Art. 13. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, JULIEN LAGACHE.

**Sapeurs-Pompiers.** — Le corps des Sapeurs-Pompiers célébrera la fête patronale de Saint-Mamert le dimanche 9 mai. Le banquet aura lieu en l'hôtel de la Compagnie, à 3 heures de l'après-midi.

**Les anciens soldats du 33e de ligne** se réuniront lundi matin au Sapeur-Pompier, rue de la Gare, et non à l'Hôtel des Pompiers.

**Chronique du bien.** — A l'occasion du lundi de Pâques, la société des *Bons Recueils*, installée chez M. Lévin, cabaretier au Roubaix, a fait, dans le village de Fiers, une quête au profit des pauvres de la commune. Cette œuvre de bienfaisance a produit une somme de 20 francs, versée entre les mains de M. le Maire de Fiers. Un poète local, M. Jules Wartel, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, avait composé pour la circonstance une chanson intitulée *Souffrances d'Indigence*; voici un extrait de cette composition :

Nous nous appelons l'Espérance,  
Nous nous venons vous demander  
Si vous voulez l'Indigence,  
De nous, allons, prenez pitié,  
Voyons, soyez donc charitables,  
Donnez, ou Dieu vous le rendra,  
Car nous ce jour est agréable,  
Mais nous ne vous oublions.

On voit que si les *Bons Recueils* savent s'amuser, ils n'oublient pas non plus les préceptes de la charité.

**Croix.** — Nous avons parlé du pèlerinage qui a eu lieu, le lundi de Pâques, dans la propriété de Fontaine, à Croix. Cette magnifique propriété appartient à Mme Wallaert-Brames ; la chapelle du château dans laquelle la messe a été célébrée, est d'une très grande richesse. Les peintures murales et surtout le nouvel autel sont splendides.

Le Saint-Père a autorisé la célébration de la messe dans cette chapelle, pour rendre hommage à l'âme pieuse de Mme Wallaert. Une chapelle, destinée principalement aux orphelins que cette dame a recueillis, au nombre de trente, et qu'elle fait élever à ses frais, va être élevée ; c'était lundi la pose de la première pierre. Les nombreux pèlerins qui y assistaient, se sont donné rendez-vous au pèlerinage de l'année prochaine.

**Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing** dans son local de la rue d'Alouette. — Ouverture le 1<sup>er</sup> mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis ; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

**École normale des Arts industriels de Roubaix.** — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béguin. — Jeudi 6 mai, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., chimie. — Cours de chimie, à l'ancien conditionnement, rue de l'Industrie, professeur : M. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 h. du matin.

**Société coopérative de consommation.** — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50 c.; Ménagé (quatre livres) 0,57 c.

**AVIS AUX SOCIÉTÉS.** — Les sociétés qui contiennent l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Rebour, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

## TOURCOING

**L'enquête ouverte par M. Chamberlin, commissaire de police, au sujet de cette affaire** Coucoups et blessures qui a amené l'arrestation de Pierre Cornille, a démontré que le malheureux a agi un peu sous l'empire de l'ivresse, et aussi sous l'influence d'un mécontentement légitime que lui causait la conduite de sa femme, et peut-être à la suite de provocations de la part de celui qui a été la victime de violence, sûrement compréhensibles, mais assez explicables. Pierre Cornille est bien noté ; c'est un homme inflexible et un honnête ouvrier très estimé de ses patrons.

## LILLE

**M. Develle à Lille.** — M. Develle, ministre de l'Agriculture, viendra à Lille le samedi 22 mai. Il sera reçu officiellement ; il arrivera à midi et sera accompagné de M. Feserand. Le ministre quittera Lille dimanche soir.

**Union de la paix sociale.** — Le groupe lillois de l'Union de la paix sociale a tenu, vendredi 4 h. dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, la réunion que nous avions annoncée. Un grand nombre

d'adhérents avaient répondu à l'invitation du comité. La séance présentait, en effet, un intérêt exceptionnel par suite de la présence de MM. le Gavrian et Lepoutre qui ont exposé l'état actuel de deux questions à l'ordre du jour : Organisation de l'assurance obligatoire contre les accidents dans l'industrie, institution obligatoire d'une caisse de retraite pour la vieillesse.

M. Dujardin Verclinder et M. Thiellier de Ponceville, députés du Nord, avaient également eu des communications sur ces deux questions. Nous rendrons compte, avec des détails qu'elle comporte, de cette intéressante réunion.

**Institut Pasteur.** — La Société syndicative du Nord vient d'avoir et de patroner une souscription pour concourir à l'érection de l'Institut Pasteur.

**Industrie métallurgique.** — On lit dans l'Echo :

« La Compagnie de Fives-Lille vient de traiter avec M. Franck, directeur de la Compagnie des Locomotives sans foyer, pour la fourniture des machines. Ce système qui est appelé à opérer la traction sur le Métropolitain de Paris. Ce serait du travail assuré pour longtemps. On nous affirme également que les mêmes machines sans foyer vont être prochainement employées sur les tramways de Paris, à la suite d'une entente intervenue ces jours-ci entre la Compagnie des omnibus de cette ville et les Pouvoirs publics. Les machines circuleraient d'abord entre la Villette, la place de la Nation et Vincennes, pour répondre à la nécessité de donner au public la place qui fait souvent défaut par l'emploi de chevaux. »

**Conférence.** — M. Henri Ternisien doit faire prochainement, dans la salle du Conservatoire, une conférence sur un projet de formation d'une société pour la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles de producteurs français et notamment sur le développement de nos exportations dans les colonies et les pays étrangers.

La recette sera partagée par moitié au profit de l'Institut Pasteur et de l'Union des Femmes de France. Nous ferons connaître l'heure et le jour de cette conférence, qui sera accompagnée de projections à la lumière oxydrique.

**Sur la proposition du comité consultatif d'hygiène publique de France, le ministre du Commerce et de l'Industrie vient de décerner des récompenses aux personnes qui se sont signalées par leur participation active aux travaux des conseils d'hygiène publique de salubrité pendant l'année 1882 ; parmi ces récompenses nous trouvons la suivante :**

**Médaille d'argent.** — M. le docteur J. Arnould, professeur d'hygiène à la faculté de médecine de Lille, secrétaire général du conseil du département du Nord, pour son rapport sur l'altération des eaux d'Zimmerin.

**Le Comice agricole** se réunira mercredi prochain 5 mai, à onze heures précises du matin. Cette réunion aura lieu à la mairie, (entrée par la porte intérieure).

MM. les députés du Nord qui font presque tous partie du Comice, ont été invités par lettre spéciale à assister à cette réunion.

Voici l'ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. 2. Correspondance. 3. Scrutin sur la nomination de nouveaux membres du Comice ; 4. Mesures à prendre en vue du Congrès et du Concours régional. 5. Trait de visite à établir à la frontière sur les bêtes abattues ; 6. Importation des bestiaux étrangers ; 7. projet de pétition à adresser aux pouvoirs publics pour la réforme de la loi sur les occupations temporaires ; 8. M. Wavet, — Mesure de l'assainissement des phosphates ; 9. Liste générale des projets d'impôt sur les produits agricoles étrangers ; 10. M. Schmitt. — Appareil à doser l'huile des matières oléagineuses ; 11. Questions diverses.

**NOTA.** — La visite des fermes doit avoir lieu cette année dans le canton de Pont-de-Marcq. — Messieurs les Cultivateurs qui seraient désireux de voir examiner leur exploitation sont instamment priés d'adresser leur demande par écrit à M. Schmitt, secrétaire général, rue Nationale, 119, ou à M. Batin, trésorier, rue St-Sauveur, 9 et à M. Batin, secrétaire.

Le Concours annuel de labourage aura également lieu dans ce canton ; l'époque en sera fixée ultérieurement, ainsi que celle d'une foire aux instruments agricoles.

Les certificats constatant les services des Agents agricoles doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> juillet, terme de rigueur ; ceux qui arriveraient après cette date, seront rapportés à l'année suivante. Les demandes seront adressées à M. le Secrétaire général, à M. le Trésorier, ou déposées sur le bureau les jours de réunion du Comice.

**Importante arrestation.** — On se souvient qu'il y a quelques jours un fils, Auguste, de Coucoups et blessures qui a amené l'arrestation de Pierre Cornille, a démontré que le malheureux a agi un peu sous l'empire de l'ivresse, et aussi sous l'influence d'un mécontentement légitime que lui causait la conduite de sa femme, et peut-être à la suite de provocations de la part de celui qui a été la victime de violence, sûrement compréhensibles, mais assez explicables. Pierre Cornille est bien noté ; c'est un homme inflexible et un honnête ouvrier très estimé de ses patrons.

Un brigadier de gendarmerie doit être respecté. Il ne doit pas souffrir que le public tienne sur son compte des propos outrageants.

Le brigadier de gendarmerie de Lannoy l'a parfaitement compris.

Un nommé Charles Poillon avait, dans l'atelier, dit, en parlant de lui qu'il le faisait sauter.

L'appui de son assertion il articulait un fait... d'une gravité exceptionnelle. On comprend la noble colère du brigadier. Charles Poillon est condamné, pour propos outrageants à vingt-cinq francs d'amende. Ce n'est pas tout, de Mousaux, vint dorénavant Roubaix, chez Mme Leclercq, cabaretier. Il offrit aux consommateurs tonnées sur tonnées. Au quart d'heure bien connu, il déclara n'avoir pas d'argent. Alors Mme Leclercq lui dit avec cet accent connu des gens voisins de nos frontières, dans le fait donner mes sacs, et puis va bien vite à ton maison.

Mille trouva ces paroles impolies.

En guise de paiement il envoya dans la porte deux formidables coups de pied qui ébranlèrent toute la maison et cassèrent les vitres de la devanture.

Il est condamné à 8 jours de prison et de plus, à une amende de seize francs.

Après avoir lancé la nouvelle, le curé était arrivé un des premiers, suivi de Joseph Trigon et du docteur Valette, pour payer de sa personne. Ce fut même lui qui eut l'idée d'organiser une chaîne, par l'escalier, jusqu'à la fenêtre de la chambre de Jacques, qui dominait les bâtiments de service ; et là, on versait des torrents d'eau pour empêcher le feu de gagner la maison.

La pompe fonctionnait merveilleusement, étant alimentée par deux chaînes, et l'eau étant à moins de vingt pas.

Il ne s'agissait d'ailleurs que de circonscire l'incendie. Sauver la grange, on n'y pouvait songer.

Tout le monde resta là jusqu'au jour, sans cesse de travailler. Vers huit heures, le feu était complètement éteint.

De la grange, il ne restait plus que des débris fumants ; la moitié des écuries était brûlée ; quant à la maison, le mur extérieur avait à peine été noté par le feu.

On apporta du vin sur la grande table de famille pour désaltérer les travailleurs ; Mme Bailly et Louise servaient ces braves gens en leur témoignant leur reconnaissance.

Que sont donc devenus les chiens ? dit tout à coup le meunier à son fils.